

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 22 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 SEPTEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN -

M. Christophe BARDIN démissionnaire. En attente de la confirmation du suivant de liste.

POUVOIRS :

M. Serge BALAO donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DU DEPARTEMENT DES LANDES : SUBVENTION

Une convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Landes (CDAD) a été signée le 22 avril 2013.

Le CDAD a pour but de favoriser l'information générale sur les droits et obligations des personnes. Il œuvre pour la mise en place de permanences d'accès au droit de proximité ouvertes à tout public. Il propose également des conférences publiques d'information juridique et des actions de sensibilisation auprès des publics spécifiques comme les jeunes, sur les sujets suivants : les discriminations, la promotion de la citoyenneté, la connaissance de la loi, de l'institution judiciaire, en partenariat avec des avocats et les associations.

La Ville de Dax participe au bon fonctionnement de cette structure par la mise à disposition gratuite d'un bureau de permanence, de salles de conférence et de personnel d'accueil assurant la prise de rendez-vous.

De plus, de 2013 à 2015, la Ville de Dax a approuvé, par délibération du 19 décembre 2012, le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 1 400 € par an au CDAD.

Le CDAD demande le versement de la subvention de 1 400 € par an à compter de 2016 sans avoir à renouveler la convention signée le 22 avril 2013 celle-ci ayant trait au fonctionnement interne de la structure.

Considérant l'intérêt que représente cet organisme il est proposé au Conseil Municipal, de maintenir la subvention allouée au CDAD pour le montant de 1 400 € annuel pour 2016-2017-2018 sur demande du CDAD.

Les crédits correspondants sont et seront inscrits au Budget Principal de la Ville de Dax, pour les exercices 2016-2017-2018, article 65738.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 1 400 € au CDAD et sur sa demande, ainsi que la mise à disposition gratuite de locaux (salles municipales), pour 2016-2017-2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160922-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 23 Septembre 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».